

## **APPEL À CANDIDATURES POUR LA MOBILISATION DES ACTEURS DE L'ÉGALITÉ AU NIVEAU LOCAL**

Cet appel s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » porté par l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed), en partenariat avec le Centre de la Femme Arabe pour la Recherche et la Formation (CAWTAR), la Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (FLDDF), le Forum Femmes Méditerranée (FFM), le Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur le Genre et les femmes (RUSEMEG) et l'État Français.

Le projet, d'une durée de 3 ans, est financé par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) français dans le cadre de l'Axe 1 du projet «Femmes d'avenir en Méditerranée» du Fonds de Solidarité Prioritaire. Il cible 7 pays bénéficiaires: l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie.

Les objectifs du projet sont d'encourager les partenariats entre les acteurs de l'égalité à l'échelle locale, nationale et euro-méditerranéenne ; de renforcer le suivi des politiques publiques concernant l'égalité, notamment au niveau local ; et de développer l'accès à et la production de savoirs sur l'égalité entre les sexes et le genre.

Pour atteindre ces objectifs, des activités de renforcement des compétences, de réseautage et d'échange d'expériences et de savoirs entre les acteurs œuvrant pour l'égalité entre les sexes au niveau local seront programmées chaque année.

Le projet est en synergie avec la mission de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) de fédérer l'ensemble des acteurs de l'espace euro-méditerranéen œuvrant en faveur de l'égalité à travers une approche de réseau de réseaux.

### **1. Objectifs de l'appel**

L'appel à candidatures a pour objectif d'identifier des organisations capables de mobiliser les différents acteurs de l'égalité de leur territoire et d'encourager le travail en réseau et le partage d'expériences selon une approche locale et participative. Cette approche s'appuie sur la réalité et les besoins de chaque territoire, à savoir une région administrative ou l'aire métropolitaine d'une grande ville, en complémentarité avec les approches nationales qui recueillent les informations à l'échelle de chaque pays.

Ainsi, l'appel s'adresse aux organisations déterminées à faire remonter la vision de la situation des femmes à partir des expériences vécues au niveau du terrain et des institutions, aussi bien sur leur propre territoire qu'avec les acteurs des autres pays bénéficiaires et à l'échelle euro-méditerranéenne.

p.1/7

En partenariat avec:



Financé par:



Les organisations sélectionnées vont constituer et coordonner un noyau d'acteurs de l'égalité. Ce noyau va impulser une action pilote de mobilisation des différents acteurs de l'égalité de son territoire autour d'un thème commun, laquelle aboutira à un renforcement mutuel des compétences dans le domaine de l'égalité, à un diagnostic collectif des besoins locaux et à la définition de projets concrets pour répondre aux manques détectés.

Cette action pilote constituera la première étape d'une dynamique participative de collaboration entre les différents acteurs œuvrant pour l'égalité (associations ; entités de recherche ou d'enseignement; collectivités territoriales ; entreprises ; médias) baptisée *pôle local* : *pôle* car elle fédère les acteurs de l'égalité et cristallise leurs points de vue sur les politiques et initiatives en faveur des femmes ; *local* en référence à l'approche décentralisée et à l'émergence de projets ancrés sur le territoire.

## **2. Bénéficiaires potentiels**

L'appel à candidatures s'adresse aux associations - une pour chacun des 7 pays ciblés par le projet - qui sont résolument engagées dans l'égalité des sexes. Par association, on entend également les réseaux d'associations, les organisations non gouvernementales (ONG) ou les fédérations d'ONG.

## **3. Résultats attendus**

- a) 7 noyaux d'acteurs désirant travailler conjointement en faveur de l'égalité seront constitués dans 7 pays du sud de la Méditerranée au niveau décentralisé ;
- b) 7 noyaux d'acteurs vont lancer une dynamique de travail conjoint et de partage d'expériences réussies en faveur de l'égalité entre les sexes dans 7 régions ou aires métropolitaines;
- c) Un diagnostic des politiques publiques locales destinées à améliorer l'égalité entre les sexes sera réalisé dans 7 régions ou aires métropolitaines de façon participative et selon une approche multi-acteurs;
- d) Des propositions d'actions concrètes visant à répondre aux problèmes identifiés seront élaborées sous forme de projets de terrain innovants dans 7 régions ou aires métropolitaines;
- d) 7 noyaux d'acteurs agiront de façon coordonnée au niveau local et partageront leurs méthodes de travail dans le domaine de l'égalité dans chacun des 7 pays bénéficiaires du projet et à l'échelle euro-méditerranéenne ;
- e) Les résultats de la mobilisation des acteurs locaux seront amplement diffusés auprès des décideurs politiques, des bailleurs de fonds, des agences de coopération internationales et des autres acteurs de l'égalité de la région euro-méditerranéenne.

#### 4. Activités prévues

- **Annnonce des chefs de file sélectionnés** : mi-juillet 2015
- **Dialogue régional de cadrage**: septembre 2015  
Les chefs de file seront invités à participer à une journée de renforcement des capacités pour préparer la mission qui leur sera confiée et de réseautage afin de renforcer les synergies avec les autres chefs de file.
- **Actions pilotes de mobilisation des acteurs de l'égalité**: septembre – décembre 2015  
Chaque chef de file va mettre en œuvre une action pilote de partage d'expériences et de suivi des politiques publiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans son territoire.
- **Évaluation de la mobilisation des pôles locaux** : début 2016  
Les chefs de file devront mener une réflexion sur les leçons apprises lors de leurs actions pilotes de mobilisation, par le biais de questionnaires d'évaluation.
- **Dialogue régional de conclusion** : 1<sup>er</sup> trimestre 2016  
Les chefs de file seront invités à présenter les résultats des travaux menés sur leurs territoires et à dégager des tendances communes sur les enjeux de l'égalité dans le sud de la Méditerranée.
- **Collaboration avec les futurs noyaux d'acteurs locaux** (mi-2016)  
Les chefs de file sélectionnés en 2015 seront impliqués dans les nouveaux noyaux d'acteurs locaux qui seront constitués en 2016 pour apporter des conseils au regard de leur propre expérience.

Tous les frais liés aux activités décrites ci-dessus (participation aux dialogues de cadrage et de conclusion, et mise en œuvre des actions pilote de mobilisation) seront pris en charge par les porteurs du projet.

#### 5. Profil des bénéficiaires potentiels

- Être une association (les réseaux d'associations, les organisations non gouvernementales ou les fédérations d'ONG sont aussi éligibles) ;
- Être situé dans un des 7 pays bénéficiaires du projet : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie ;
- Œuvrer principalement en faveur de l'égalité entre les sexes ;
- Être impliqué dans des projets de terrain concernant l'égalité ;
- Avoir la capacité de mobiliser différents acteurs de l'égalité sur son territoire ;
- Avoir la capacité organisationnelle et logistique de mettre en œuvre une action pilote de mobilisation des acteurs de l'égalité;
- Être motivé pour échanger avec d'autres organisations de la région euro-méditerranéenne et disponible pour participer à toutes les activités prévues (voir point 4).

p.3/7

En partenariat avec:



Financé par:



## **6. Envoi d'une candidature**

Les organisations intéressées sont invitées à compléter le formulaire de candidature disponible sur [www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation) en anglais, en français ou en arabe.

Les formulaires de candidature complets (tous les champs doivent être remplis) devront être envoyés par courrier électronique à [euromedwomen@iemed.org](mailto:euromedwomen@iemed.org) avant le 8 juillet 2015.

## **7. Évaluation des candidatures**

Seules les organisations répondant au profil décrit au point 5 seront prises en considération dans l'évaluation des candidatures. Le Comité de pilotage évaluera les candidatures en fonction des critères cités à l'Annexe 2 de cet appel.

## **8. Annonce des chefs de file retenus**

Toutes les organisations ayant envoyé une proposition seront informées du résultat du processus de sélection par courrier électronique. Les organisations sélectionnées devront confirmer par écrit leur engagement dans le projet dans les 5 jours suivant l'annonce de leur sélection, sous peine d'être disqualifiées du processus.

## **9. Moyens logistiques et techniques**

Chaque chef de file signera une convention qui définira les missions, les livrables et le budget associés à l'action pilote de mobilisation des acteurs locaux, qui sera financé par le porteur du projet à hauteur d'un montant maximum de 15.000€. Ce montant variera en fonction du budget proposé par le chef de file, lequel sera responsable de sa mise en œuvre. Le porteur du projet fournira aux chefs de file des indications afin de faciliter la préparation de l'action de mobilisation et l'obtention des résultats attendus.

En vertu de la convention signée avec les porteurs du projet, les chefs de file devront s'engager à :

- Participer aux activités du projet décrites au point 4 ;
- Mobiliser les acteurs de l'égalité sur leur territoire (voir Annexe 1) ;
- Assurer la visibilité des résultats de l'action pilote de mobilisation ;
- Remplir les rapports d'activité et d'évaluation du projet ;
- Répondre à toutes les demandes d'information du porteur du projet.

Après la signature des conventions, la liste des organisations sélectionnées sera publiée sur [www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation) et largement diffusée.

## **10. Protection des données**

Les réponses au formulaire de candidature sont nécessaires pour l'évaluation des candidatures et elles seront traitées uniquement dans ce but par les porteurs du projet. Les organisations ayant envoyé une candidature peuvent, sur demande, obtenir leurs données à caractère personnel, les revoir ou les compléter.

## ANNEXE 1 DÉFINITIONS

### 1. Qu'est-ce qu'un pôle local ?

Un pôle local regroupe des acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes qui vont travailler de façon concertée dans un territoire spécifique (région administrative ou aire métropolitaine d'une grande ville) en vue d'améliorer la situation des femmes. Il s'articule autour d'un chef de file, qui va constituer le noyau et sera responsable de toutes ses actions.

Le noyau d'un pôle local est composé d'un maximum de 5 acteurs œuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes, qui peuvent être :

- des associations ;
- des entités de recherche ou d'enseignement ;
- des collectivités territoriales locales ou régionales ;
- des entreprises ;
- des médias (journal, télévision, radio...).

Pour être efficace, le noyau du pôle doit contenir le plus grand nombre de catégories d'acteurs possibles parmi les 5 catégories d'acteurs citées ci-dessus (soit une de chaque).

### 2. Que fait le noyau du pôle local ?

Le noyau met en œuvre une action pilote de mobilisation des acteurs de l'égalité qui a pour but de favoriser le réseautage, le suivi des politiques publiques et l'identification participative de projets de terrain visant à faire avancer l'égalité sur son territoire. C'est le chef de file qui coordonne l'action du noyau en partenariat avec le reste de ses membres.

L'action pilote devra impliquer une soixantaine de personnes : 30 représentants d'associations et 30 représentants d'autres types d'acteurs : entités de recherche ou chercheurs, collectivité territoriales, entreprises et médias.

### 3. Quels sont les objectifs des actions pilotes de mobilisation ?

- a) Recenser les différents acteurs œuvrant pour l'égalité entre les sexes sur le territoire cible ;
- b) Traiter un thème spécifique concernant l'égalité sur le territoire cible ;
- c) Faciliter le dialogue avec les autorités locales ou/et régionales responsables des politiques publiques de l'égalité sur le territoire cible ;
- d) Renforcer les compétences locales en s'inspirant des pratiques réussies sur l'égalité ;
- e) Faire connaître les enjeux liés à l'égalité dans le territoire cible ;
- f) Élaborer des propositions de projets de terrain innovants pour répondre aux problèmes détectés sur le territoire cible.

p.5/7

En partenariat avec:



Réseau universitaire et scientifique  
**rusemeg**  
sur les femmes et le Genre

Financé par:



#### **4. Quels sont les thèmes de travail des pôles locaux ?**

Les actions pilotes de mobilisation des acteurs de l'égalité devront porter sur le premier des trois thèmes mentionnés lors des Conférences ministérielles de l'Union pour la Méditerranée à savoir « Un droit de participation à la vie politique, économique, civile et sociale égal pour les femmes et les hommes »<sup>1</sup>.

#### **5. Quelles sont les fonctions des chefs de file des pôles locaux ?**

- Proposer les acteurs de l'égalité qui feront partie du noyau du pôle et vont s'impliquer activement dans la mise en œuvre de l'action pilote de mobilisation ;
- Identifier, inviter et promouvoir la participation des acteurs ciblés par l'action pilote de mobilisation: 30 représentants d'associations et 30 représentants d'autres types d'acteurs ;
- Établir la méthodologie de travail du noyau et le programme de l'action pilote ;
- Elaborer les livrables correspondants aux objectifs de l'action pilote de mobilisation des acteurs de l'égalité (voir point 3 de l'Annexe 1) ;
- Collecter le matériel graphique lié à l'action pilote ;
- Réaliser un compte-rendu narratif et financier de l'action pilote;
- Diffuser les résultats de l'action pilote ;
- S'impliquer dans le futur noyau d'acteurs locaux qui agira en 2016 dans une autre région du pays et partager leur expérience avec le chef de file qui sera sélectionné à cette période.

---

<sup>1</sup> « Conclusions de la 3ème Conférence ministérielle sur le Renforcement du rôle des femmes dans la société, 2013 », <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2013/09/34-13-REV4-FR-Draft-Ministerial-Conclusions-Women.pdf>

## ANNEXE 2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour l'évaluation des candidatures, le comité de pilotage du projet prendra en compte les critères suivants :

- Expérience dans l'égalité hommes-femmes, notamment dans des projets de terrain ;
- Connaissance des acteurs du territoire ciblé et capacité de dialogue avec eux : les acteurs proposés pour intégrer le pôle agissent sur le territoire cible et répondent au profil requis (voir point 2 de l'Appel) ;
- Capacité de gestion budgétaire et logistique pour coordonner l'action pilote de mobilisation et rendre des comptes au porteur du projet.

Les aspects suivants ne sont pas obligatoires mais peuvent constituer un plus:

- Représentativité (nombre important de membres) ;
- Ancienneté (au moins 2 ans d'activité) ;
- Maîtrise de deux des langues de travail du projet « Renforcer les acteurs de l'égalité » qui sont le français, l'anglais et l'arabe ;
- Capacité à mobiliser la jeunesse.

En partenariat avec:



Financé par:

